

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 3 OCTOBRE 2024

L'An Deux Mille Vingt Quatre le Trois octobre à vingt heures, les membres du Conseil municipal de BOUGIVAL, régulièrement convoqués le **26 septembre 2024** conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis en salle du Conseil , sous la présidence de Monsieur Luc WATTELLE, Maire.

Etaient Présents :

M. WATTELLE,
Maire,

Mmes JAQUEMET, BUNOUF, GUENEGAN, LEVEL
MM. AUGIER, SAZDOVITCH

Adjoints au maire,

Mmes DUGAST, AUDOUZE, ROUAIX, BLIN, HUSSON
MM. MEZURE, SEBBAH, HUA, AOUN, CLERMONT, VERDYS, VINCENT, BRUN,
Conseillers municipaux,

Absents excusés :

M PELLIGRI donne pouvoir Mme AUDOUZE
M DIOT donne pouvoir à Mme LEVEL
Mme FELGERES donne pouvoir à Mme DUGAST
Mme LE GRAND donne pouvoir à Mme GUENEGAN
M. ALBERT donne pouvoir à M WATTELLE
Mme BUCHON-SCHULTZ donne pouvoir à Mme JAQUEMET

Absent(s) :

MM CUIGNET, CLERMONT, SUCHET
Mme PIRES

Mme JAQUEMET a été désignée secrétaire de séance.

DELIBERATION N°2024-53 : TARIFICATION DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n° 2006-753 du 29 juin 2006 abrogeant le décret n° 2000-672 du 19 juillet 2000 relatif au prix de la restauration scolaire pour les élèves de l'enseignement public,

Vu le marché signé avec la société Scolarest pour la fourniture de denrées alimentaires et livraisons de repas pour les cantines scolaires,

Vu la délibération n° 2023-36 du 6 juillet 2023, fixant la tarification de la restauration appliquée à ce jour,

Considérant que l'Etat poursuit sa stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté à travers le dispositif de tarification sociale des cantines scolaires,

Considérant la nécessité de revaloriser les tarifs de la restauration scolaire à hauteur de l'inflation, soit 2,38%

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

ADOpte pour l'année scolaire 2024/2025, la tarification suivante pour la restauration scolaire :

Tranche de QUOTIENT FAMILIAL	Tarifs 2023-2024	Tarifs 2024-2025
1	5.16€	5,28€
2	4.65€	4,76€
3	3.60€	3,68€
4	2.56€	2,62€
5	1.00€	1.00€
Repas occasionnel	5.72€	5,85 €

TARIF HORS COMMUNE	Tarifs 2023-2024	Tarifs 2024-2025
Repas hors commune	8.80€	9 €
Repas hors commune tarif social	6.70€	6,85 €

TARIF ENFANTS ENSEIGNANTS HORS COMMUNE	Tarifs 2023-2024	Tarifs 2024-2025
Unique	6,10€	6,24€

DIT que les nouveaux tarifs seront applicables à compter du 1^{er} novembre 2024.

AUTORISE le maire à signer avec l'Etat la convention triennale relative à la tarification sociale des cantines scolaires pour la période 2024-2027

Le Maire,

Luc WATTELLE